

DÉLIBÉRATION N° 20190065 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;
M. Ludovic CASTILLAN.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

CESSION D'UN IMMEUBLE SIS 78 GRANDE RUE AU PROFIT DE LA SCI BBBB

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

La commune est propriétaire d'un immeuble de 7 appartements sis 78 Grande rue.

Ces logements étaient autrefois réservés aux instituteurs. Les communes n'ayant aujourd'hui plus d'obligation à loger le personnel du corps enseignant, ce bâtiment s'avère sans intérêt pour la collectivité. Il a ainsi été décidé de le mettre en vente.

Il reste deux locataires dans l'immeuble.

La SCI BBBD, représentée par son gérant Monsieur Daoud Bouchou, souhaite se porter acquéreur de cet immeuble. Son offre est en adéquation avec l'estimation des domaines soit 215 000 euros.

La vente comprend :

- l'immeuble de 7 logements (1 T1, 1 T2, 3 T3 et 2 T4 sur 2 étages – 427 m² habitables) à détacher de la parcelle cadastrée 244 AC 516,
- le terrain attenant devant l'immeuble correspondant actuellement à des places de stationnement qui ont été désaffectées lors de travaux de réaménagement du quartier de Saint-Julien et peuvent faire l'objet d'un déclassement du domaine public conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière et à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Maître GENEVRIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 30 voix pour,

7 abstentions M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO

DÉCIDE :

- **de constater** la désaffectation du terrain situé devant l'immeuble sis 78 Grande rue,
- **de prononcer** le déclassement de ce terrain,
- **d'accepter** la cession de l'immeuble 78 Grande rue, parcelle cadastrée 244 AC 516 et du terrain déclassé au profit de la SCI BBBD, au prix de 215 000 euros,
- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette transaction,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019

Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD